

FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3500
C. P. 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9
Canada

T +1 514 397 7400
+1 800 361 6266
F +1 514 397 7600
fasken.com

Le 1^{er} juin 2020
N° de dossier.: 115805.00213/10887

André Turmel
Direct +1 514 397 5141
aturmel@fasken.com

PAR SDÉ

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, place Victoria – 2e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF D'ÉNERGIR, S.E.C. À COMPTER DU 1ER OCTOBRE 2020
Dossier : R-4119-2020

Chère consœur,

La FCEI souhaite répondre aux commentaires d'Énergir dans sa lettre du 25 mai relative à sa demande d'intervention.

Dans un premier temps, la FCEI s'excuse de ne pas avoir été en mesure d'envoyer les présents commentaires plus tôt. Ce délai a été causé par la prise de connaissance de la décision D-2020-057 de 140 pages rendue le 26 mai, volet non confidentiel, dans le dossier R-4008-2017.

Énergir rappelle dans sa lettre que la FCEI indique qu'elle souhaite traiter de l'impact de la pandémie sur la demande de carburant et, par conséquent, sur le prix des crédits RFS et LCFS et du GNR.

Énergir soumet que cet enjeu devrait plutôt être traité dans le cadre du dossier R-4008-2017, et non dans le cadre du présent dossier tarifaire (voir également les commentaires relatifs à OC).

La FCEI souhaite rappeler que, dans sa demande d'intervention, elle indiquait ce qui suit :

« La FCEI souhaite obtenir des clarifications sur les aspects suivants du dossier :

[...]

- le plan d'approvisionnement en GNR (B-0010), dont :
- les implications d'une approbation du plan sur le processus d'approbation des achats de GNR;



FASKEN

- les bases de l'établissement de la prévision du prix du GNR pour les contrats non approuvés;
- l'impact de la pandémie sur la demande de carburant et, par conséquent, sur le prix des crédits RFS et LCFS et du GNR; [...] »

La FCEI ne voit pas d'inconvénient à traiter de l'impact de la pandémie sur la valeur des crédits RFS et LCFS dans le dossier R-4008-2017. Cependant, la FCEI est préoccupée par le fait qu'Énergir demande de « Prendre Acte » dans les conclusions de sa demande du présent dossier R-4119-2020 de l'approbation d'un plan d'approvisionnement de GNR dans le présent dossier.

Dans le contexte de la décision D-2020-057, la FCEI demande à la Régie d'être autorisée à questionner la pièce B-0010, y compris les prix, ce qui implique évidemment les effets de la pandémie.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.



André Turmel

AT/ld

